

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.042

L'An deux Mille Huit, le 14 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 avril 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 avril 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ
Mme PELLET représentée par M. DENIS

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : M. LABIA

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution de subventions pour :

○ DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	20 000,00 €
○ COMITE « DUGUA DE MONS »	5 000,00 €
○ S.H.R.C.B.	22 800,00 €
○ S.N.S.M. STATION DE ROYAN	18 000,00 €
○ ROYAN HIP HOP	700,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oüi l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes

<u>Article 6574 Fonction 0241</u>	<u>20 000,00 €</u>
○ DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	20 000,00 €
<u>Article 6574 Fonction 30</u>	<u>5 000,00 €</u>
○ COMITE « DUGUA DE MONS »	5 000,00 €
<u>Article 6574 Fonction 40</u>	<u>22 800,00 €</u>
○ S.H.R.C.B.	22 800,00 €
<u>Article 6574 Fonction 520</u>	<u>18 000,00 €</u>
○ S.N.S.M. STATION DE ROYAN	18 000,00 €
<u>Article 6574 Fonction 5220</u>	<u>700,00 €</u>
○ ROYAN HIP HOP	700,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 avril 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT